

⇒ Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr"

BULLETIN D'INFORMATION – JUILLET 2025

INFORMATIONS RELATIVES AUX DECISIONS PRISES AVEC L'EQUIPE ENSEIGNANTE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ET LES ELUS DE HAILLES ET THEZY-GLIMONT

Chers administrés,

Nous portons à vos connaissances les adaptations des écoles de Hailles et Thézy-Glimont **pour l'année scolaire 2025-2026** :

- 1- Accueil des enfants de Hailles et Thézy-Glimont nés en 2023** : exceptionnellement, à la rentrée de septembre 2025, les enfants nés avant le 31 août 2023 seront admis. Cette admission est subordonnée au fait que l'enfant soit propre.
- 2- Entrées anticipées et différées** : les enfants nés après le 31 août 2023 ne seront pas acceptés et les entrées en cours d'année non plus. Cette disposition ne concerne que les enfants intégrant la très petite section ou la petite section.
- 3- Dérogations pour scolarisation hors des communes** : les communes de Hailles et Thézy-Glimont disposant de structures nécessaires à l'accueil des enfants (cantine, garderie, centre de loisir), les dérogations pour scolarisation dans les autres communes ne seront pas autorisées.
- 4- Dérogations pour entrer dans le RPI** : exceptionnellement, pour l'année scolaire 2025-2026, les enfants venant de l'extérieur de nos communes seront susceptibles d'être admis au sein du RPI, sous réserve d'obtenir le consentement de la commission représentant les élus des communes respectives (composée notamment des deux maires et du président du syndicat scolaire). Ces dérogations seront autorisées notamment si l'enfant a de la famille ou une assistante maternelle dans l'une des deux communes et s'il est âgé de plus de 3 ans.

Pour complète information, et pour justifier ces décisions, sachez que le budget total du syndicat scolaire pour l'exercice 2025 est de 250 000 €. Le coût par enfant s'élève à 1500 € par année scolaire.

QUALITE DE L'EAU

Suite au relevé indiquant des nitrates en trop forte concentration dans les eaux du village et les mesures de restriction mises en œuvre depuis, nous ne disposons toujours pas de résultats d'analyse venant de l'agence régionale de santé (ARS).

Néanmoins, les derniers résultats des autocontrôles réalisés par Amiens Métropole font état d'une baisse du niveau de nitrates. En effet, 3 prélèvements ont été réalisés tout au long du mois de juin. Les résultats font état d'une concentration de nitrates comprise entre 43.8 et 45.6 mg de nitrates par litre d'eau, pour un seuil d'alerte fixé à 50 mg/l.

Pour rappel, la levée des restrictions de consommation d'eau ne pourra être faite qu'après les résultats d'analyse de l'ARS.

SECURITE ROUTIERE DU VILLAGE

Lors du conseil municipal du mercredi 25 juin dernier, les membres du conseil ont validé la mise en œuvre d'une étude technique, réglementaire et financière **pour passer l'intégralité du village à 30km/heure**, afin de renforcer la sécurité au sein du village. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données à cette étude.

FESTIVITES DU 14 JUILLET

Comme chaque année, la fête nationale sera célébrée comme suit :

Le **13 juillet**, le festival des bistrots aura lieu le **midi** au café. Lors de cette manifestation, proposée par le Département, un concert gratuit se donnera par le trio BORIS PELOSOF en 2 temps (jazz manouche) de 12h00 à 13h00 puis de 14h00 à 15h00.

Le soir, aura lieu la traditionnelle cérémonie au monument aux morts. Elle débutera à 21h30 et le rendez-vous est fixé à la mairie. Cette cérémonie sera suivie d'une retraite aux flambeaux aux alentours de 22h00.

Le 14 juillet, se tiendra la réderie organisée par le comité des fêtes et la municipalité. Elle aura lieu de 06h00 à 17h00. Lors de la journée, des viennoiseries seront proposées à la vente aux rédeux et une restauration sera disponible le midi face à la salle des fêtes.

CINEMA DE PLEIN AIR

Le **21 aout** prochain, Amiens Métropole propose aux habitants de Thézy-Glimont un après-midi et une soirée culturels.

De **15h00 à 19h00**, dans la cour de l'école, venez découvrir la caravane nomade, qui proposera des activités pour les enfants.

A **18h00**, une visite patrimoniale de la commune, encadrée par un guide, sera proposée.

Afin de vous remettre de votre après-midi, un pot vous sera offert par la mairie **à partir de 19h00** avant de participer à un pique-nique en musique, par un groupe de musique pour enfants, **de 19h30 à 21h00**. Un stand de saucisses et frites sera à votre disposition.

Enfin, **à 21h00**, le film « Le royaume des chats » (d'une durée de 1h15), destiné à un public de moins de 10 ans, sera projeté en plein air.

Venez nombreux profiter de ce bel événement !

INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Avec la loi n°2020-105 du 10 février 2020 et ses implications pour les jardiniers, une page s'est tournée concernant le brûlage des déchets verts.

En effet, brûler ses déchets verts n'est pas un geste anodin. Cette pratique dégage des particules fines et des gaz toxiques, reconnus pour leur nocivité. Ces émissions sont non seulement un danger pour la santé humaine, mais elles nuisent également à l'environnement, contribuant à la pollution de l'air, au réchauffement climatique et un danger en cette période de sécheresse.

Cette pratique est donc interdite en tout temps et notamment en période de fortes chaleurs.